

Date de dépôt : 30 octobre 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la gratuité des déplacements scolaires au cycle d'orientation

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1871 munie de 2 172 signatures et déposée en juin 2013 par *Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation du canton de Genève (FAPECO)*. C'est sous la présidence de M. Guy Mettan et sous celle de M. Pascal Spuhler que la commission a auditionné le 7 octobre 2013 les pétitionnaires, à savoir M^{me} Laurence Miserez, vice-présidente de la FAPECO, et M. Sébastien Ruffieux, président de l'Association des parents d'élèves de la commune de Vernier. En date du 14 octobre, elle a auditionné M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs à la direction générale de la mobilité (DIME), puis MM. Thierry Wagenknecht, directeur technique des TPG, et Eric Forestier, directeur des ventes, du marketing et de la promotion des TPG.

Le procès-verbal a été scrupuleusement tenu par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit remercié.

1. Présentation générale

Le cycle d'orientation est une école obligatoire et des parents d'élèves, par la voix de la FAPECO, demandent la gratuité des transports publics pour tous les élèves qui se rendent à leur CO. Certaines communes contribuent au financement de l'abonnement (450 F par année), mais de manière disparate et inéquitable. Cette demande de gratuité ne concerne que le trajet maison-école et ne serait valable que durant la période scolaire.

2. Audition des représentants des pétitionnaires, M^{me} Laurence Miserez et M. Sébastien Ruffieux

M. Ruffieux souligne que la commune bénéficie d'un bus réservé pour les élèves qui ont donc la gratuité des transports pour se rendre au cycle du Renard. Les enfants venant d'autres quartiers doivent prendre les bus des TPG et payer leurs transports. Cette situation existe dans d'autres régions du canton, raison pour laquelle cette pétition a été rédigée. Il signale que Lausanne a mis à disposition des forfaits pour les élèves.

M^{me} Miserez rappelle que les élèves de la Rive droite sont répartis dans plusieurs cycles, notamment dans des cycles éloignés sur la Rive gauche, en raison du manque d'établissements. Les élèves du quartier des Pâquis doivent prendre par exemple le bus 6 pour se rendre à la Gradelle, et elle déclare que ces élèves sont obligés d'acheter des abonnements de bus qui se montent à 450 F par année, une charge pour les familles, ce d'autant plus que ces élèves doivent rester manger à midi à la Gradelle. Elle signale que ce quartier abrite en l'occurrence des familles qui ne sont pas aisées et qui n'ont pas d'autre choix que de payer. La commune de Lausanne, par exemple, propose de meilleures prestations en offrant des abonnements de zone gratuits pour les élèves dont les établissements sont éloignés.

Il y a certes un manque à gagner pour les TPG, mais les pétitionnaires ne croient pas que les élèves soient la clientèle la plus rentable pour les TPG, et que leur offrir la gratuité crée un trou dans les budgets.

De la discussion, ensuite, il ressort que :

- La mesure concerne 12 000 élèves sur le territoire genevois, mais certains n'ont pas besoin de prendre le bus.
- L'ACG a indiqué qu'elle comprenait bien le problème mais qu'elle ne pouvait pas se déterminer en tant qu'association.
- Les TPG pensent que la proposition est intéressante si une solution au manque à gagner est trouvée.
- Plusieurs communes, comme Satigny, payent l'entièreté des abonnements pour les enfants, mais ces initiatives ne sont pas dues à des demandes spécifiques d'associations.

Discussion de la commission

Un député (UDC) rappelle que la gratuité n'existe pas. Le coût de cet exercice reviendrait à plus de 2,7 millions de francs. Il comprend que le projet ne déplaît pas aux TPG puisque ses prestations seront, quoi qu'il en soit, payées pour compenser la perte. Il rappelle l'existence d'un contrat de

prestations qui lie les TPG et le canton. Il se déclare opposé à ce principe de gratuité.

Un député (MCG) rappelle qu'il est question d'enfants, et il pense que certains d'entre eux prennent leur vélo pour se rendre à l'école. Il évoque alors des pétitions que la commission avait traitées, provenant de parents qui se plaignaient du déplacement de leurs enfants dans des cycles éloignés. Il pense qu'une réflexion de fond est nécessaire et qu'il n'est pas possible de balayer cette pétition aussi simplement.

Un député (R) pense qu'il s'agit d'une affaire de communes. Il déclare que l'argument insistant sur le nombre de signatures est faible puisque tout le monde signerait une pétition demandant la gratuité d'une prestation. L'école est gratuite et toutes les fournitures le sont également. Il pense dès lors qu'un sacrifice n'est pas inenvisageable.

Un député (S) remarque que cette problématique pourrait être étendue à l'école primaire et finalement à l'ensemble des étudiants jusqu'à leur majorité.

3. Audition de M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs à la direction générale de la mobilité (DIME)

Le DIME a analysé cette pétition. Il existe différentes mesures de l'Etat à l'égard de la mobilité, et en premier lieu le tarif junior des TPG de 450 F par an, soit 1,9 million de francs consacrés par le canton à la frange des 6-24 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une opération commerciale de la part des TPG. Chaque fois qu'un étudiant décide de prendre cet abonnement pour la première fois, il a le droit à un rabais de 50 F octroyé par les TPG, plus 50 F au minimum de la part des communes, qui pour certaines ajoutent jusqu'à 200 F. Cet abonnement peut être utilisé sur l'ensemble de la semaine. Le DIP finance les activités culturelles et sportives qui se déroulent pendant les heures de cours et les élèves n'ont pas besoin de payer les transports dans ce cadre.

Il faut faire attention à ne pas tomber dans le leurre de la gratuité, ce sont 13 000 élèves qui sont enregistrés dans les cycles genevois. Ce serait donc 5,8 millions de francs supplémentaires que l'Etat devrait dépenser si les propositions de cette pétition étaient suivies. Par ailleurs, cette pétition est très ciblée, ce qui implique qu'il y aurait une rupture d'équité vis-à-vis des autres tranches d'âge d'élèves. Les études de l'Union internationale des transports publics démontrent que, lorsque l'on offre la gratuité, les incivilités dans les transports publics augmentent. Le département est ouvert à une analyse de ce type de demande et il pense que l'abonnement TPG joue un

rôle pédagogique en permettant aux jeunes de prendre de bonnes habitudes. Il remarque que la gratuité n'amènerait rien à cet égard.

Il apparaît ensuite dans les questions que :

- La majorité des communes offre 100 F à 150 F par élève et par abonnement.
- Il n'y a pas de budget spécifique pour payer la gratuité au sein du département.

Discussion de la commission

Une députée (PDC) observe que le surcoût serait de plus de 5 millions de francs selon M. Pavageau. Il faudrait dès lors augmenter les impôts et elle ne croit pas que ce soit une très bonne idée.

Une députée (S) voudrait savoir s'il serait possible de demander au DIP pour quelle raison des élèves ont été déplacés de cycle, par exemple pour aller des Pâquis à la Gradelle, et demande si des mesures ont été prises pour aider les familles à payer les coûts de transports que cela engendre.

Un commissaire (L) rappelle que ce sujet a été largement abordé dans le cadre de deux pétitions. Il ajoute que le département a utilisé les termes « leurre de la gratuité » et il observe que cette dernière a un coût.

Un député (R) rappelle que cette pétition ne porte pas sur les élèves qui sont déplacés de cycle en cycle. Par ailleurs, la gratuité augmente les incivilités, phénomène qu'il convient de combattre. Or, l'âge des élèves au cycle nécessite un recadrage et il ne croit pas qu'il faille donner à ces élèves une licence supplémentaire pour faire ce qu'ils veulent dans les bus. Il ne pense pas dès lors que la gratuité soit une bonne idée.

Un député (MCG) rappelle que son groupe avait lancé un projet similaire à ce qui est demandé dans la pétition. Il ajoute comprendre ce que les commissaires expliquent mais il mentionne que 450 F représentent pour certaines familles un effort financier important. Il remarque qu'il est anormal que certaines familles doivent payer alors que d'autres non.

4. Audition de MM. Thierry Wagenknecht, directeur technique des TPG, et Eric Forestier, directeur ventes, marketing et promotion des TPG

M. Wagenknecht rappelle que les TPG ne sont pas directement décisionnaires puisque Unireso joue un rôle dans ce type de problématique. L'offre de transport scolaire figure intégralement dans le contrat de prestations, ce qui n'était pas le cas au préalable. Cela signifie que les

recettes des *scolaires* sont également intégrées dans le contrat, recettes se montant à 4 millions de francs. 13 000 enfants sont inscrits au cycle, ce qui correspond à 7,7 millions francs si la gratuité y est offerte. Le canton participe déjà à l'abonnement junior qui propose un rabais de 30%, la règle en Suisse étant de 25%. Ce 5% de différence est offert par le canton. La loi fédérale stipule qu'il est possible pour les cantons de commander des offres supplémentaires, mais qu'ils doivent supporter le coût de ces offres. Aucune ville ou aucun canton ne donne la gratuité pour cette tranche d'âge. Toutefois, Fribourg offre des abonnements gratuits pour les élèves qui sont domiciliés à plus de 3,5 kilomètres de leur école. A Lausanne, le rabais est de 30%, plus un cadeau de 50% de la Ville ou la gratuité selon les distances à parcourir pour les élèves qui se rendent à l'école. Chaque cas est différent et il est hasardeux de faire des comparaisons. Cela étant, cette offre impliquerait un problème d'équité puisque d'autres mineurs n'auraient pas accès à cette gratuité. Concernant le justificatif du titre de transport, il faudrait vérifier la véracité du tracé réalisé par l'élève, ce qui ne serait guère aisé.

M. Forestier mentionne deux accords : le premier avec le DIP, qui porte sur les sorties scolaires, pour un volume de 500 000 F avec un rabais moyen de 70%. Ce sont des sorties de classes. Deuxièmement, il existe des actions réalisées avec les communes sur différents types de population, et il observe que la promotion qui fonctionne le mieux est celle qui concerne les élèves. Les TPG accordent en outre une réduction sur le premier abonnement junior de 50 F et les communes font également un geste allant de 50 F à 150 F. Il ajoute que l'abonnement devient donc très attractif. Il n'est évidemment pas possible de le cumuler avec l'abonnement famille.

Des échanges qui s'ensuivent, il apparaît que :

- Sur 13 000 élèves, 45% à 65% selon les communes utilisent les TPG. Les abonnements juniors représentent un chiffre d'affaire de 19 millions de francs.
- Certaines communes prennent également en charge une partie de l'abonnement des juniors indépendamment des TPG. *Ces chiffres figurent en annexe au présent rapport.*
- La gratuité d'un service augmente de la part des usagers l'irrespect pour ledit service.

5. Discussion et vote de la commission

Cette double audition démontre une fois de plus que la gratuité n'existe pas : il y a toujours quelqu'un qui paie. Les TPG estiment qu'une compensation à cette prestation serait nécessaire. Les communes font par

ailleurs un gros effort. Le peuple a été clair sur la question de la gratuité des TPG, autant que sur l'augmentation des impôts.

De plus, l'effet pervers de toute gratuité d'un service est la dévalorisation dudit service, et cela augmente l'irrespect à son endroit.

Aucune autre audition n'est dès lors plus nécessaire.

Le président passe au vote du **dépôt** de la P 1871 sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur :	7 (2 L, 1 R, 1 UDC, 1 PDC, 1 Ve, 1 S)
Abstentions :	5 (1 Ve, 1 S, 2 MCG, 1 L)

Traitement aux extraits

Annexe : Subventions communales à Genève

Pétition (1871)

pour la gratuité des déplacements scolaires au cycle d'orientation

Mesdames et
Messieurs les députés,

La FAPECO lance une pétition (selon l'article 11 de la Constitution) pour demander la gratuité des transports publics pour les trajets maison-école et retour pour les élèves du cycle d'orientation. En effet, les associations de parents du CO sont régulièrement contactées par des parents à propos de la charge financière que représente l'achat des abonnements TPG pour une famille dont les enfants se rendent à l'école en transports publics (abonnement annuel : 450 francs).

Pour de nombreux élèves, les établissements fréquentés sont situés à plusieurs kilomètres du domicile et la distance ne permet pas de s'y rendre à pied. Quant aux accès par pistes cyclables, ils sont parfois inexistantes ; certains trajets n'ont pas été conçus pour être utilisés par des cyclistes de 12 ans - 14 ans et peuvent être dangereux. Ainsi les parents n'ont pas le choix et doivent acquérir un ou plusieurs abonnements TPG.

Cette situation préoccupe la Fédération des Associations de parents d'élèves du CO.

Quelques communes ont commencé à offrir une prise en charge partielle des abonnements. Mais cette solution n'est pas équitable et ne peut répondre à notre demande. Nous proposons que la carte d'élève tienne lieu de titre de transport et que ce document soit accepté par les TPG pour attester que son porteur a droit à la gratuité du transport du lundi au vendredi durant les périodes scolaires.

Enfin, nous avons la conviction que les enfants et les jeunes -citoyens de demain- doivent être encouragés et habitués dès maintenant à utiliser des transports publics et à découvrir que ces derniers représentent dans le canton de Genève un moyen de déplacement efficace.

Considérant que :

- le cycle d'orientation est obligatoire pour tous les élèves;
- selon les distances entre le domicile et l'école, les élèves n'ont pas d'autres choix que de prendre les transports publics;

- l'affectation à l'établissement le plus proche du domicile n'est pas systématique et que le nombre d'élèves attribués à un établissement très éloigné augmente;
- la charge financière est importante pour les familles.

Les soussignés demandent au Grand Conseil d'intervenir auprès des autorités cantonales ainsi que des TPG pour obtenir **la gratuité des transports publics pour les trajets durant les périodes scolaires pour les élèves du cycle d'orientation.**

N.B. 2172 signatures

p.a. FAPECO

*Fédération des associations
des parents d'élèves du cycle
d'orientation du canton de
Genève*

*Madame Laurence Miserez
Co-présidente*

*12, chemin William-Lescaze
1203 Genève*

ANNEXE

Commune	Nouveaux		Renouvellements	Rabais famille
	Part commune	Part unireso		
CHALLEX	50 ou 100	50		
FERNEY-VOLTAIRE	50 ou 100	50	100 ou 150	
PREVESSIN-MOENS	50 ou 100	50	100 ou 150	
AIRE-LA-VILLE NOUVEAUX	100	50		
AIRE-LA-VILLE RENOUVELLEMENTS			50	
AVUSY NOUVEAUX	100	50		
AVUSY RENOUVELLEMENTS			50	
BELLEVUE	100	50	100	
BERNEX	50	50		
BERNEX TCOB	50	50		
CAROUGE A21	100	50		
CAROUGE JUNIORS	100	50	150	+50
CHANCY	50	50		
CHÈNE-BOURG	50	50	50	
CHOULEX	50	50		
COLLEX-BOSSY	50	50		
COLOGNY	100	50		
COLOGNY RENOUVELLEMENTS			100	
CONFIGNON	50	50		
CONFIGNON TCOB	50	50		+50
GENTHOD	100	50		
GRAND SACONNEX	50	50	50	
HERMANCE	50	50		
LACONNEX	50	50		
LANCY JUNIORS	50	50	100	+50
LANCY TCOB	100	50		+50
MEINIER	50	50		
MEYRIN	100	50		
ONEX NOUVEAUX	150	50		
ONEX OCE	50	50		
ONEX SAN	250	50		
ONEX TCOB	50	50	100	
PLAN-LES-OUATES NOUVEAUX	50	50		
PLAN-LES-OUATES RENOUVELLEMENTS			100	
PREGNY-CHAMBÉSY	50	50		
PRESINGE	50	50	100	+50
PUPLINGE	50	50		
PUPLINGE ECOLIERS	50	50	100	
RUSSIN	50	50		
SATIGNY	50	50		
SORAL	50	50		
THONEX	50	50		
TROINEX	50	50		
VANDOEUVRES	100	50	100	
VERNIER ADULTES	50	50		+50
VERNIER JUNIORS	50	50	100	+50
VERNIER SENIORS	50	50	100	
VERSOIX	50	50	100	
VERSOIX (Rattrapage)	50	50	100	
VEYRIER ECOLIERS / JEUNES FORMATION	150	50	200	
VEYRIER JUNIORS NOUVEAUX	50	50		
VEYRIER JUNIORS RENOUVELLEMENTS			100	
VILLE DE GENEVE	100	50		
CHAVANNES-DES-BOIS	50 ou 100	50	100 ou 150	
COMMUGNY	50 ou 100	50	100 ou 150	
COPPET	50 ou 100	50	100 ou 150	
CRANS-PRES-CELIGNY	50 ou 100	50	50 ou 75	
FOUNEX	50 ou 100	50	100 ou 150	
TANNAY	50 ou 100	50	100 ou 150	